



# INFOGÉA

La newsletter des organismes de gestion agréés  
au service des petites entreprises et des indépendants

ALLIANCE FCGA UNASA



#7 #8 du dimanche 30 avril 2023



## À la une !

### Lancement de la campagne 2023 de déclaration des revenus de 2022

#### DÉLAIS DE TÉLÉDÉCLARATION DE VOTRE DÉCLARATION D'ENSEMBLE DES REVENUS 2022

Le service en ligne de déclaration des revenus 2022 est ouvert depuis le jeudi 13 avril 2023. En fonction de votre département de résidence, la date limite de télédéclaration de votre déclaration de revenu n° 2042 est la suivante... [Lire la suite...](#)



#### RÉCEPTION DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION

Sauf cas particuliers, votre avis d'impôt sur le revenu sera disponible dans votre espace Particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) entre le 26 juillet et le 4 août 2023 selon le calendrier suivant... [Lire la suite...](#)



## Infos fiscales

### Aide aux entreprises

#### L'URSSAF ET LA DGFIP SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN ACCUEIL COMMUN DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Le 5 avril 2023, le Directeur général de l'URSSAF et le Directeur général des Finances Publiques ont signé une convention de partenariat visant à généraliser l'accueil commun DGFIP/URSSAF des travailleurs indépendants sur l'ensemble du territoire. [Lire la suite...](#)

### TVA

#### FACTURATION ÉLECTRONIQUE : LE SERVICE D'IMMATRICULATION DES PLATEFORMES PARTENAIRES EST OUVERT

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, tous les assujettis à la TVA vont devoir recevoir des factures électroniques de leurs partenaires (1<sup>er</sup> janvier 2026 en émission pour les PME : [V. INFOGEA 3/2023](#)). [Lire la suite...](#)



## Revenus fonciers

### DES PRÉCISIONS SONT APPORTÉES SUR LE DOUBLEMENT DU PLAFOND D'IMPUTATION DES DÉFICITS FONCIERS

La loi de finances rectificative pour 2022 (art. 12, I) a rehaussé temporairement la limite d'imputation des déficits fonciers sur le revenu global ([CGI, art. 156, I-3, al. 4 modifié](#) : [V. INFOGEA 21/2022](#)). [Lire la suite...](#)



## Infos sociales

### Projet

#### LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT POUR UNE FRANCE PLUS INDÉPENDANTE ET PLUS JUSTE

Le 26 avril 2023, la Première Ministre, Elisabeth Borne, a présenté la feuille de route du Gouvernement construite à partir des concertations réalisées avec les forces politiques, les groupes parlementaires, les élus locaux. [Lire la suite...](#)

### Rémunération

#### HAUSSE DU SMIC AU 1<sup>ER</sup> MAI 2023

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, le montant du SMIC horaire brut est revalorisé de **2,22 %**. Il passe ainsi de 11,27 € à **11,52 €**, soit un montant brut mensuel de 1 747,20 € sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. [Lire la suite...](#)

### Contrat de travail

#### LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT POUR UNE FRANCE PLUS INDÉPENDANTE ET PLUS JUSTE

La loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 avait autorisé, à titre expérimental, et pour certains secteurs d'activité, la conclusion d'un CDD unique ou d'un contrat de mission unique pour remplacer plusieurs salariés absents soit concomitamment, soit successivement. [Lire la suite...](#)



### Démission

#### PRÉCISIONS SUR LA PRÉSUMPTION DE DÉMISSION EN CAS D'ABANDON DE POSTE VOLONTAIRE DU SALARIÉ

En cas d'abandon de son poste par un salarié, l'employeur qui entend se prévaloir d'une présomption de démission doit suivre une procédure particulière. Celle-ci a été précisée par un décret en date du 17 avril 2023. [Lire la suite...](#)

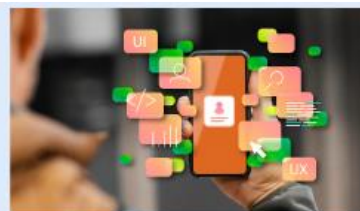


## Infos juridiques

### Accès à la justice

LANCEMENT DE L'APPLICATION MOBILE JUSTICE.FR

Le Ministère de la Justice vient d'annoncer le lancement de l'application mobile Justice.fr [Lire la suite...](#)



## Crédit

**TAUX DE L'USURE POUR LE MOIS DE MAI 2023**

La Banque de France vient de publier les taux de l'usure qui seront applicables à partir du 1er mai 2023. Ils sont une nouvelle fois en hausse par rapport au mois précédent. [Lire la suite...](#)



## Infos métiers

### Filière bois

**LE MARCHÉ DU MEUBLE EN 2022**

La FNAEM, l'Ameublement Français et l'IPEA dévoilent les résultats de la filière de l'ameublement en France pour l'année 2022. [Lire la suite...](#)

### Filière textile

**MIEUX INFORMER LE CONSOMMATEUR : VERS UN AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL DES VÊTEMENTS POUR INDiquer LEUR IMPACT**



L'affichage environnemental apportera dès 2024 une information simple sur l'impact environnemental des vêtements. Il permettra aux consommateurs de devenir des consom'acteurs. Bérangère Couillard, secrétaire d'État à l'Écologie, a réuni le 17 mars au ministère de la Transition écologique, les entreprises impliquées dans des expérimentations, les fédérations du secteur textile, les ONG et les associations de consommateur, afin de présenter le bilan des expérimentations... [Lire la suite...](#)

### Fleuristes

**BAROMÈTRE DU PAYSAGE - 2<sup>E</sup> SEMESTRE 2022**

L'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep), avec le soutien du groupe AGRICA et l'Interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage (VALHOR), dévoile les performances économiques de la branche du paysage du 2<sup>e</sup> semestre 2022. [Lire la suite...](#)

### Métiers de bouche

**ÉCOSCORE DES PRODUITS ALIMENTAIRES : LE PROJET DE MÉTHODE DE CALCUL EST DÉVOILÉ**

L'affichage environnemental des produits alimentaires (dont le déploiement est prévu courant 2024) va apporter aux consommateurs une information simple et transparente sur leur impact environnemental et leur permettre de devenir "consom'acteurs" en privilégiant les produits qui sont bons pour la planète. [Lire la suite...](#)



## Chiffres et délais

## Indices et taux

### INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) - 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023

Au premier trimestre 2023, la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers ne peut excéder 3,5 %. L'indice de référence des loyers s'établit donc à **138,61**.

*Par dérogation, la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers ne peut excéder 2,5 % dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution (régions et départements d'outre-mer) et 2,0 % dans la collectivité de Corse. L'indice de référence des loyers s'établit par conséquent à **137,27** dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution et à **136,60** dans la collectivité de Corse.*

Source : [INSEE, Inf. rap. 14 avr. 2023](#)

### INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) - MARS 2023

En mars 2023, l'indice des prix à la consommation (IPC) augmente de **+0,9 % sur un mois** (après +1,0 % en février).

*Les prix de l'énergie ralentissent (+0,2 % après +1,6 %) du fait d'une nouvelle baisse des prix des produits pétroliers (-0,4 % après -1,2 %). Ceux des services ralentissent également (+0,1 % après +0,8 %), du fait notamment du repli des prix des services de transport (-1,0 % après +4,8 %). Les prix de l'alimentation augmentent à un rythme proche du mois précédent (+1,8 % après +1,7 %). Ceux des produits manufacturés (+1,5 % après +0,8 %) et du tabac (+7,6 % après +0,0 %) accélèrent.*

**Sur un an**, les prix à la consommation augmentent de **+5,7 % en mars 2023** (après +6,3 % en février).

*Cette baisse de l'inflation est due au ralentissement des prix de l'énergie (+4,9 % après +14,1 %). Les prix des produits manufacturés (+4,8 % après +4,7 %) ainsi que ceux des services (+2,9 % après +3,0 %) augmentent sur un an à un rythme proche du mois précédent. Les prix de l'alimentation (+15,9 % après +14,8 %) et du tabac (+7,8 % après +0,2 %) accélèrent.*

Source : [INSEE, Inf. rap. 14 avr. 2023](#)

### INDEX BÂTIMENT - FÉVRIER 2023

L'INSEE vient de publier sur son site internet les Index bâtiment, travaux publics et divers de la construction pour le mois de février 2023

Source : [INSEE, Inf. rap. 14 avr. 2023](#)

### CRÉATIONS D'ENTREPRISES - MARS 2023

En mars 2023, le nombre total de créations d'entreprises tous types d'entreprises confondus augmente de nouveau sur un mois (**+1,2 %** après +2,0 % en février).

Cette hausse est due au rebond des créations d'entreprises classiques (+3,3 % après -0,1 %). Les immatriculations de micro-entrepreneurs sont stables après une hausse de +3,3 % en février. En données brutes, le nombre total d'entreprises créées sur les douze derniers mois (avril 2022 à mars 2023) augmente de +1,2 % par rapport à celui des mêmes mois un an plus tôt (avril 2021 à mars 2022).

Source : [INSEE, Inf. rap. 25 avr. 2023](#)

### DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES EN BIENS - MARS 2023

En mars 2023, les dépenses de consommation des ménages en biens diminuent de **-1,3 %** sur un mois en volume, après un recul de -0,8 % en février 2023. Cette nouvelle baisse s'explique par la diminution de la consommation alimentaire (-2,4 %) mais aussi par le recul des achats de biens fabriqués (-1,2 %). En revanche, la consommation en énergie des ménages rebondit légèrement (+0,3 %).

Sur l'ensemble du premier trimestre 2023, la consommation des ménages en biens diminue de **-0,2 %** par rapport à celle du quatrième trimestre 2022.

Source : [INSEE, Inf. rap. 28 avr. 2023](#)

### PIB - PREMIÈRE ESTIMATION - 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le produit intérieur brut (PIB) augmente modérément sur un trimestre (+0,2 % en volume), après une stabilité le trimestre précédent.

La **demande intérieure finale** (hors stocks) contribue de nouveau négativement à la croissance, mais moins qu'au trimestre précédent (-0,1 point au premier trimestre 2023 après -0,4 point), du fait de la stabilité de la consommation des ménages (0,0 % après -1,0 %), tandis que la formation brute de capital fixe (FBCF) s'infléchit légèrement (-0,2 % après 0,0 %).

À l'inverse, le **commerce extérieur** contribue positivement à la croissance du PIB (+0,6 point après +0,2 point). Les importations baissent ce trimestre (-0,6 % après +0,1 %), tandis que les exportations restent dynamiques (+1,1 % après +0,9 %).

Enfin, la contribution des variations de stocks à l'évolution du PIB est négative ce trimestre (-0,3 point après +0,2 point au quatrième trimestre 2022).

Source : [INSEE, Inf. rap. 28 avr. 2023](#)

## ÉCHÉANCIER FISCAL ET SOCIAL DU MOIS DE MAI 2023 (Professionnels employant moins de 10 salariés)

**OBLIGATIONS FISCALES** [Lire la suite...](#)

**OBLIGATIONS SOCIALES** [Lire la suite...](#)